

Quand Joëlle Milqu et “court-circuite” son Pacte

■ La ministre aurait outrepassé des prescrits légaux. Elle se défend.

La ministre n'a tout simplement pas respecté les prescrits légaux.

Dans le monde de l'enseignement francophone, la lecture d'un projet de décret qui passera en commission Education ce mardi n'a laissé personne indifférent. Et cela tant sur la forme que sur le fond.

Non-respect de prescrits légaux

La ministre de l'Education Joëlle Milquet (CDH) a en effet rendu un projet de “décret fourre-tout” présenté comme apportant essentiellement des mesures techniques, mais révélant des projets d'articles bien plus importants qu'annoncé, ont expliqué l'ensemble des acteurs.

Le problème essentiel, ont-ils souligné, est que la ministre n'a pas respecté les procédures légales. Non seulement l'avis du Conseil d'Etat n'a pas été requis, mais en plus deux articles (les 69 et 70), pourtant d'une grande importance, auraient été rajoutés après les négociations obligatoires avec les syndicats et les PO.

C'est donc d'abord sur une base légale que les syndicats et les PO ont fait part de leur “grave” inquiétude. “La ministre nous a assuré qu'elle amènera le texte afin d'organiser de nouvelles négociations”, précisera dans la soirée Etienne Michel au Segec (le pouvoir organisateur de l'enseignement catholique).

“Nous reconnaissons une erreur de procédure technique et

involontaire, s'excusera plus tard encore le cabinet. Les articles incriminés ne seront pas soumis aux parlementaires ce mardi. Ils seront amendés pour que tout soit en ordre.”

Fond et forme posent question

C'est cependant aussi la méthodologie de la ministre et, plus encore, le fond du décret qui sont mis en accusation.

“Au sein des groupes de travail qui structurent le Pacte pour un enseignement d'excellence nous sommes amenés à revoir en profondeur l'enseignement mater-

nel, explique un acteur clé. Or que découvre-t-on ? Plein de décisions déjà entérinées par la ministre.”

“Veut-elle vraiment nous écouter ? Quelle est notre place désormais ?”, s'inquiète pour sa part Eugène Ernst au syndicat chrétien.

Le projet de décret proposé par la ministre vise en effet de nombreux points qui doivent encore être abordés dans le cadre du Pacte. On évoque l'accueil des nouveaux enseignants, mais aussi diverses dispositions concernant le maternel.

Celui-ci sera ainsi doté de balises pédagogiques en plus de socles de compétences. Ces derniers devraient permettre de définir ce que les enseignants doivent fournir aux élèves. Si la définition de telles compétences était attendue par certains, elle est redoutée par d'autres qui craignent que cela ne fasse que favoriser un redoublement dès le plus jeune âge, et que cela bride également la créativité in-

dispensable aux profs pour s'adapter à leurs élèves.

Autre point plus que polémique “et qui aurait mérité un débat à lui tout seul”, rappellent l'opposition et les syndicats, est le “devoir de loyauté”, c'est-à-dire de “réserve” et de “discretion” que devront respecter les enseignants envers l'enseignement de la Communauté et ses valeurs. “Mais quid de la liberté d'expression ?” s'inquiétaient en septembre déjà de nombreux acteurs.

Enfin, mais ils seront donc revus, les articles 69 et 70 devraient également offrir matière à débat. Le premier demande un travail beaucoup plus précis aux directions lorsqu'elles rédigent les projets d'établissement, et le second bouleverse les règles concernant l'attribution des subsides aux établissements en difficulté.

“On reconnaît la volonté de la ministre”, s'amuse un parlementaire. “Mais je regrette qu'elle court-circuite son pacte et le dynamisme des discussions qui s'y étaient installés”, conclut Pascal Chardome du côté du syndicat socialiste.

BdO

**“Joëlle Milquet
veut-elle
vraiment nous
écouter ? Quelle
est notre place au
sein du Pacte ?”**

EUGÈNE ERNST
Secrétaire général
de la CSC-Enseignement.